

PACÔME RUPIN, VOTRE DÉPUTÉ COMPTE-RENDU DE MANDAT SUR L'ANNÉE 2020

« Trois priorités ont guidé mon action à l'Assemblée nationale : protéger la santé face à l'épidémie, aider notre économie à résister, continuer à porter vos préoccupations. »



Ensemble face à une épreuve historique

Depuis l'émergence de l'épidémie de Covid-19, j'ai voté l'état d'urgence sanitaire et toutes les mesures proposées par le gouvernement pour protéger la santé des Français. Elles sont dures à vivre, elles nous demandent beaucoup de patience et de sacrifices, surtout pendant cette période de fêtes. Mais grâce à cette mobilisation collective et à l'engagement de chacun d'entre nous, **nous avons évité à nos soignants une saturation dans les hôpitaux et contribué à sauver des vies.**

Chômage partiel, fonds de solidarité, prêts garantis par l'État, aide aux loyers, dispenses ou reports de cotisations sociales, aide à l'emploi des jeunes, aide aux plus démunis... Nous avons travaillé à mettre en place tous les mesures permettant d'accompagner les personnes et les entreprises les plus touchées, et de prévenir les conséquences sociales de la crise.

Dans chaque crise, il faut aussi voir des raisons d'espérer. La solidarité entre pays européens a permis un accord autour d'un plan de relance très ambitieux qui devra porter les changements structurels pour retrouver notre souveraineté industrielle et lutter contre le réchauffement climatique. Grâce à la force que représente l'Union européenne, ses pays membres, dont la France, ont pu faire la pré-commande de centaines de millions de doses de vaccins. S'il faut encore consentir à des efforts pour les fêtes de fin d'année, souhaitons-nous pour l'année 2021 de retrouver au plus vite les bonheurs de notre vie sociale.

Pacôme Rupin
Député de Paris

A handwritten signature in black ink that reads "Pacôme Rupin".

Pour prendre rendez-vous

☎ 06 38 78 76 44

✉ pacome.rupin@assemblee-nationale.fr

📍 20 rue Saint-Nicolas, 75012 Paris

MON ACTION À L'ASSEMBLEE NATIONALE



LA CRÉATION D'UNE POLICE MUNICIPALE À PARIS

En raison de son statut particulier de capitale, la Ville de Paris ne pouvait pas disposer d'une police municipale sans qu'elle ne soit permise par la loi. C'est pourquoi à mon initiative et celle des députés de la majorité, l'Assemblée nationale a voté la création d'une police municipale à Paris. Elle est nécessaire pour lutter plus efficacement contre les nombreuses incivilités dont nous sommes les témoins quotidiennement. L'amendement que j'ai porté sur la formation des policiers municipaux à Paris a été adopté. Il oblige les agents actuels de sécurité de la Ville de Paris à avoir le même niveau de formation qu'ailleurs pour devenir policier municipal. C'est indispensable si nous voulons des policiers municipaux faisant preuve de professionnalisme.

Grâce à un amendement que j'ai proposé, ceux qui commettent des dégradations comme des tags devront maintenant rembourser les frais de réparation engagés par la Ville.

GRAND PARIS : LA SIMPLIFICATION DU MILLEFEUILLE TERRITORIAL

Depuis le début de mon mandat, je porte au sein de la majorité la volonté de simplifier le millefeuille territorial. C'est aussi une attente qui a été beaucoup exprimée lors des ateliers du Grand Débat que j'ai organisés. Le Grand Paris n'a pas besoin de strates supplémentaires, coûteuses, inutiles et inefficaces. Il faut rassembler les collectivités territoriales existantes autour de projets métropolitains de grande ampleur, à l'exemple du Grand Paris Express.

C'est pourquoi j'ai déposé une proposition de Loi, cosignée par plus de 40 députés franciliens, pour supprimer la Métropole du Grand Paris, renforcer les intercommunalités en petite couronne et mobiliser toutes les collectivités autour de projets métropolitains.





Député de la majorité présidentielle, je me suis aussi engagé cette année sur des dossiers qui concernent notre vie quotidienne à Paris.

Retrouvez en vidéo l'ensemble de mes interventions à l'Assemblée nationale sur ma chaîne **Youtube**  **pacome rupin**



LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Je participe aux travaux qui visent à transcrire dans la loi les propositions faites par la Convention citoyenne pour le climat. Je veux veiller à conserver intacte leur ambition. En effet, je me suis reconnu dans bien des mesures qui sont sorties de cette expérience inédite de participation citoyenne.

Nous avons d'ailleurs déjà voté des évolutions dans le projet de loi de finances. Par exemple, le dispositif d'aide de l'État « MaPrimeRénov » a été étendu depuis le 1er octobre 2020 à l'ensemble des propriétaires, occupants ou non, ainsi qu'aux copropriétés. Je défends depuis longtemps l'obligation de rénovation thermique des bâtiments et la simplification des aides pour les copropriétaires afin que les Parisiens s'en saisissent. Il y a de trop nombreuses « passoires thermiques » à Paris qui coûtent cher en bilan carbone et sur la facture.


L'OUVERTURE DE L'ADOPTION AUX COUPLES NON-MARIÉS

A l'initiative de mon groupe parlementaire, nous venons de réformer l'adoption afin de l'ouvrir aux couples non-mariés. C'est une vraie avancée qui prend en compte l'évolution de notre société et des familles, le mariage n'étant plus le critère central pour déterminer la capacité à adopter.


Ce texte permet aussi de lutter contre les discriminations vis-à-vis des couples de même sexe qui veulent adopter. Enfin, j'ai défendu la reconnaissance automatique du deuxième parent d'un enfant né par GPA à l'étranger. Celle-ci n'a pas été votée, mais, grâce à cette réforme, l'adoption de l'enfant va maintenant être simplifiée dans le cas des couples non-mariés.



BÉNÉFICIEZ DES MESURES DE SOUTIEN DE L'ÉTAT !

 **Objectif ? Vous accompagner dans cette période difficile** et préparer la relance économique, sociale et écologique du pays.

€ Des moyens inédits pour soutenir les entreprises et les particuliers et un plan de relance de **100 milliards** d'euros.

 **3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion**

Pour retrouver l'ensemble des dispositifs et découvrir comment en bénéficier :
www.economie.gouv.fr



VOTRE DÉPUTÉ À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur les mesures sanitaires ?

Vous avez besoin d'aide pour faire valoir vos droits ?

Vous avez des actions à proposer pour aider les personnes les plus touchées par la crise ?

Contactez-moi ! Mon équipe et moi-même sommes mobilisés pour répondre à vos questions et vous orienter.

Suivez mon actualité
Sur mon site web :

pacomerupin.fr

et en vous abonnant à ma newsletter.

Sur mes réseaux sociaux :

@PacômeRupin

[pacomerupin](https://www.instagram.com/pacomerupin)

Pacôme Rupin

Pacôme Rupin

Et pour retrouver toutes mes interventions en vidéo,

sur ma chaîne Youtube :

Pacôme Rupin

Pour prendre rendez-vous

06 38 78 76 44

pacome.rupin@assemblee-nationale.fr

20 rue Saint-Nicolas, 75012 Paris

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX DANS MES ATELIERS CITOYENS

POURQUOI PARTICIPER ?

Le député est une courroie de transmission entre les citoyens et la fabrique de la loi. Depuis le début de mon mandat, j'organise des ateliers citoyens afin d'enrichir mon travail parlementaire de vos avis et de vos idées. Chacun d'entre vous peut y participer. Ils me permettent de porter votre voix en déposant des amendements, en posant des questions au gouvernement ou en prenant la parole publiquement. J'ai par exemple fait adopter un amendement issu d'un atelier citoyen qui visait à permettre aux maires d'interdire la transformation de locaux commerciaux en locations touristiques.



LE DERNIER ATELIER SUR LE SÉPARATISME

Malgré la pandémie, les ateliers continuent. Bien-sûr les visio-conférences ont remplacé les rendez-vous dans ma permanence parlementaire.

Face au terrorisme islamiste et après l'assassinat de Samuel Paty, nous devons de toute urgence lutter contre le séparatisme. Avec une trentaine de citoyens, nous avons rédigé un document pour définir ce mal et contribuer au débat : " le séparatisme, c'est la promotion de la séparation ou de la sécession d'une personne ou d'un groupe à une entité plus large à laquelle il appartient (ie : la République française). Elle peut être une atteinte à la République unie en vue d'y instaurer un ordre répondant à des règles qui se veulent supérieures. "

DES ATELIERS "FABRIQUE DE LA LOI"

1.COMPRENDRE. Un exposé des enjeux d'une loi.

2.RÉFLÉCHIR. Des réflexions en petits groupes pour élaborer des propositions.

3.RECHERCHER LE CONSENSUS. Des confrontations d'idées pour déterminer ce sur quoi nous sommes d'accord et le transformer en propositions.

4.TRADUIRE À L'ASSEMBLÉE. A l'issue de l'atelier, les propositions peuvent faire l'objet d'amendements, de questions écrites ou orales au gouvernement.

Pour participer à mes prochains ateliers participatifs, inscrivez-vous à ma newsletter sur mon site www.pacomerupin.fr ou suivez-moi sur les réseaux sociaux.